



Assemblée générale Conseil de sécurité

Distr.
GENERALE

A/43/186
S/19565
2 mars 1988
FRANCAIS
ORIGINAL : ARABE

ASSEMBLEE GENERALE
Quarante-troisième session
Points 37 et 40 de la liste préliminaire*
QUESTION DE PALESTINE
LA SITUATION AU MOYEN-ORIENT

CONSEIL DE SECURITE
Quarante-troisième année

Lettre datée du 2 mars 1988, adressée au Secrétaire général par
le Représentant permanent de la Jamahiriya arabe libyenne auprès
de l'Organisation des Nations Unies

J'ai l'honneur de vous faire tenir ci-joint le texte d'une lettre qui vous est adressée par M. Azzouz Talhi, Secrétaire du Comité populaire du Bureau populaire des liaisons extérieures, appelant à travers vous la communauté internationale et l'opinion publique mondiale à adopter une position ferme et des mesures de dissuasion à l'égard des crimes perpétrés par l'entité sioniste et à s'employer à isoler cette entité sur le plan international et à l'expulser de l'Organisation des Nations Unies et de toutes les organisations internationales, car elle est illégale.

Je vous serais obligé de bien vouloir faire distribuer le texte de la présente lettre et de son annexe comme document de l'Assemblée générale, au titre des points 37 et 40 de la liste préliminaire, et du Conseil de sécurité.

Le Représentant permanent,

(Signé) Ali A. TREIKI

* A/43/50.

ANNEXE

L'entité sioniste vient, une fois encore, de perpétrer un crime odieux contre le peuple palestinien, qui mène ces jours-ci une révolte populaire générale dans les territoires arabes occupés pour protester contre la politique d'occupation, d'oppression et d'agression et les actes génocides dont il est quotidiennement la victime.

C'est ainsi que, le lundi 29 février 1988, à Qiliqiliya (Naplouse), les forces d'occupation sioniste ont mis le feu à une hutte, après y avoir entassé 14 Arabes palestiniens; 10 d'entre eux ont été brûlés vifs et les quatre autres ont subi des brûlures au troisième degré.

Ces crimes génocides perpétrés quotidiennement contre le peuple palestinien par les bandes sionistes soutenues par l'impérialisme américain et qui consistent à massacrer enfants, jeunes et personnes âgées, à les enterrer vivants, à leur fracturer les pieds, les jambes et les bras, à transgresser tous les interdits et à commettre tous les actes prohibés par l'ensemble des instruments et usages internationaux témoignent de la politique hitlérienne barbare adoptée par l'ennemi raciste sioniste pour faire face au soulèvement général du peuple palestinien et empêcher ce dernier d'exercer ses droits légitimes à disposer de lui-même et à créer un Etat indépendant sur l'ensemble de son territoire national.

A travers vous, nous lançons un appel à la communauté internationale et à l'opinion publique mondiale pour qu'elles adoptent une position ferme et des mesures de dissuasion à l'égard des crimes inimaginables et inqualifiables perpétrés par l'entité sioniste et qu'elles s'emploient à l'isoler sur le plan international et à obtenir son expulsion de l'Organisation des Nations Unies et de toutes les organisations internationales, car il s'agit d'une entité illégale qui s'appuie sur une politique fondée sur l'occupation, l'expansionnisme, la terreur, le génocide et les violations de droits de l'homme et de tous les instruments et usages internationaux.

Le Secrétaire du Comité populaire
du Bureau populaire des liaisons
extérieures,

(Signé) Jadallah Azzouz TALHI
